

Syndicat national de l'administration scolaire
universitaire
et des bibliothèques
Fédération syndicale unitaire



JEUDI 5 DÉCEMBRE
TOUTES et TOUS en grève
et dans les manifestations
POUR défendre nos retraites,
POUR des pensions décentes
et la solidarité
intergénérationnelle !



Les raisons d'être en grève et dans les manifestations le 5 décembre !

Le gouvernement veut imposer un régime de retraite – prétendument universel – par points. Loin de consolider un système solidaire par répartition, le dispositif envisagé enferme le calcul des pensions dans un carcan d'austérité qui tourne le dos à un financement des retraites à la hauteur des besoins. Celui-ci, pourtant, pourrait être rendu possible par une plus juste répartition des richesses produites, au profit des salariés et des retraités des secteurs publics et privés.

Le projet du gouvernement entend plafonner l'enveloppe consacrée aux dépenses de retraites à 14 % du PIB, quels que soient l'évolution démographique et le vieillissement de la population. Ainsi, au-delà du moment de la bascule dans ce nouveau système, c'est l'affaiblissement généralisé des montants versés aux retraité-es des générations à venir qui est visé.

Dans la fonction publique, il remettrait en cause le principe du droit à la carrière par l'abandon du calcul de la pension sur le traitement indiciaire perçu les 6 derniers mois c'est à dire sur la meilleure rémunération.
Conséquence directe : une baisse assurée des pensions !

La prise en compte des indemnités censées compenser ce calcul défavorable traduira de fait les inégalités en matière de primes perçues durant la carrière en **inégalités de montants des pensions** versées. *A fortiori* dans un



contexte indemnitaire marqué par l'existence de primes de fonction (l'IFSE) dépendant des affectations et missions confiées voire de prime au mérite, existante (le CIA) ou à venir.

De plus, les discriminations salariales entre les femmes et hommes – qui sont encore de plus de 13 % – continueraient d'aggraver les inégalités des pensions versées.

Enfin, le projet d'instaurer un « âge d'équilibre » fixé à 64 ans aboutirait à **reculer encore l'âge de départ** donnant droit à une retraite à taux plein. C'est un recul à peine déguisé du droit au départ en retraite.

Tout ceci ferait voler en éclat des règles collectives favorables aux agents et sommerait chaque personnel d'agir « individuellement » contre la paupérisation de sa future pension !

Ce projet gouvernemental n'est pas acceptable, il doit être abandonné !

[Pour en savoir plus, téléchargez notre quatre-pages...](#)

Les opérations de mutation et leur gestion vont connaître de profondes évolutions
Le SNASUB-FSU est à vos côtés, pour vous informer, vous défendre et vous accompagner !

Mutations : le SNASUB-FSU est déterminé à ne rien lâcher dans la défense de votre droit à la mobilité !

Lors du comité technique ministériel du 5 novembre dernier, ont été présentés les projets de **lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité**, conséquence de la loi dite de "transformation de la fonction publique". Elle aurait mieux été intitulée "loi de mitage des fondements du statut général de la fonction publique". Ceci aurait été plus proche d'une réalité que les personnels s'apprenent à vivre...

La loi du 6 août 2019 réduit drastiquement les compétences des CAP (les commissions paritaires) car elle remet en cause le principe statutaire selon lequel « les fonctionnaires participent par l'intermédiaire de leurs délégués siégeant dans des organismes consultatifs (...) à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière ». **C'est bien un droit fondamental des personnels qui vient d'être supprimé.**

Désormais, la vision d'ensemble de l'application des règles collectives sera cachée aux commissaires paritaires, ouvrant la porte à des choix de gestion fondés sur des approches partielles, sinon partiales, dans les opérations de gestion collective des mutations.

Le gouvernement s'est entêté, malgré un désaveu syndical unanime, à confiner la gestion de ces moments importants des carrières des personnels dans l'opacité.

Le SNASUB-FSU et la FSU dénoncent la loi du 6 août 2019 qui crée les conditions de développement de l'arbitraire contre le principe d'égalité de traitement.

Et le gouvernement semble n'avoir que faire de la continuité du service public puisqu'il s'est acharné à vouloir détruire les tableaux annuels de mutations ainsi que les barèmes de départage pour les seuls personnels administratifs et techniques.

De surcroît, **les possibilités de recours affichées dans la loi semblent bien minces ; cela réduit très fortement le rôle des représentants syndicaux et relèvent du leurre** car les personnels n'auront pas de véritable information pertinente pour faire valoir leur point de vue et leurs arguments lorsqu'ils s'estimeront lésés.

L'édiction de **ces lignes directrices de gestion relatives à la mobilité ne saurait à elle-seule remplacer les échanges préalables** qui avaient lieu dans les groupes de travail et dans les commissions administratives paritaires et qui permettaient aussi de corriger des erreurs d'appréciation ; **les réunions de CAP étaient le lieu du contrôle des personnels sur les opérations de mobilité, par l'intermédiaire des délégués du personnel de leur choix. C'est cela qu'ils ont osé casser !**

Pour la SNASUB-FSU, la vigilance extrême est à l'ordre du jour dans un tel contexte.

Nous restons déterminés à défendre les droits de tous les personnels, dans le respect d'un traitement égalitaire, équitable et transparent de leurs demandes de mutation.



Le numéro de *Convergences* spécial "personnels de labo" est sorti !

[Cliquez ici pour le télécharger !](#)



Le SNASUB-FSU,
*le réseau de solidarité syndicale qui agit au quotidien pour la défense des collègues,
des carrières, des conditions de travail et du service public !*

**Ne restez pas isolé-e,
rejoignez notre réseau de solidarité syndicale !**

[Adhérez, ré-adhérez au SNASUB-FSU](#)